

L'exégèse de Mgr Bellet retient trois passages où « les noms de la ville et de l'Eglise de Vienne sont mentionnés ou directement visés » : la suscription de l'épître ; les mots « ἀπο Βιεννης » à la suite du nom de Sanctus ; la phrase qui nous apprend les dernières incarcérations. Ce n'est pas beaucoup, il faut en convenir, dans un récit long et minutieux comme celui-là ; mais encore, à sonder de plus près la chose, je reste persuadé que le désir de lire ce qu'il était prévenu d'y rencontrer a engagé le critique dans une interprétation, où la meilleure des bonnes volontés ne suffit pas pour le suivre. Il est juste d'en administrer la preuve : je ne la retiendrai pas plus longtemps.

« Les serviteurs du Christ, habitant à Vienne et à Lyon, dans la Gaule, à leurs frères d'Asie et de Phrygie. »

Le rédacteur associe, dans l'envoi des Actes des saints confesseurs, les chrétiens viennois et les chrétiens lyonnais : est-ce parce qu'ils forment deux groupes officiellement séparés et autonomes ? N'est-ce pas plutôt parce qu'ils sont encore réunis sous la même houlette, comme deux bergeries dépendantes d'un seul pasteur ? Duchesne dit oui, Bellet répond non. Le sage Salomon aurait peut-être attendu quelques nouveaux éclaircissements pour se prononcer sur le cas.

Qu'Eusèbe, au temps où il composait son Histoire ecclésiastique, ait déclaré que ces deux voisines étaient « d'illustres métropoles, les plus en vue de la contrée, » il vise un état de choses existant sous ses yeux. Tout le monde convient qu'à cette date, le second quart du quatrième siècle, soixante-quinze ans après la création de la province viennoise, détachée de la Narbonnaise, la séparation était accomplie depuis de beaux jours ; alors la notoriété politique et civile de Vienne était égalée par la vigueur de sa foi et les progrès de son christianisme. Le témoignage personnel de